



**Le Controis
en Sologne**

Contres • Feings
Fougères sur Bièvre
Ouchamps • Thenay

N° 248/2026

**Arrêté réglementant la circulation
Rue Jean Jaurès**

Le Maire de la Ville de Le Controis-en-Sologne (Contres 41),

- Vu les dispositions du Code de la Route,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- Vu la demande de Madame BERTHELOT Céline, 3 bis rue Jean Jaurès en date du 7 juillet 2024
- Considérant qu'en raison d'un emménagement, il y a lieu de fermer la rue Jean Jaurès à la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le samedi 18 juillet 2026, entre 08 heures et 12 heures, les déménageurs sont autorisés à se stationner au 3 bis rue Jean Jaurès afin d'effectuer l'emménagement de Madame BERTHELOT. Vu l'étroitesse de la rue à ce niveau, la rue Jean Jaurès sera fermée à la circulation dans sa partie comprise entre la rue Nagot et la rue Eloi Joahneau. La circulation sera rétablie dès l'emménagement terminé.

ARTICLE 2 : Les prescriptions du présent arrêté seront portées à la connaissance du public par une signalisation et un barriérage réglementaire, déposés par les services techniques de la ville et mis en place par le demandeur.

ARTICLE 3 : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté constatées par les agents compétents seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché selon la réglementation en vigueur.

Conformément à l'article R 102 du Code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le commandant de la brigade de Gendarmerie de Le Controis-en-Sologne.
- Monsieur le commandant du centre de secours de Contres
- COB Montrichard
- La Police Municipale.

Le Controis-en-Sologne, le 8 juillet 2026
Le Maire,

Elodie PEAN - NORGUET

